

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 77/16 du 6/1/77

Portant nomination à titre excep-
tionnel dans l'ordre du Mérite
Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLI-
QUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de
l'ordre du Mérite Congolais;

VU le décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des
droits de Chancellerie ;

DECRETE

ARTICLE 1er: est nommé à titre exceptionnel dans l'ordre du
Mérite Congolais :

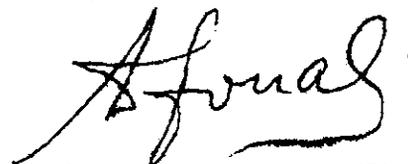
AU GRADE DE CHEVALIER

Le Docteur ALEXIK Vassili, Médecin nutritionniste expert
OMS, auprès du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales
à Brazzaville.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions
du décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le
règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au journal Officiel
de la République Populaire du Congo et communiqué partout où
besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 6 Janvier 1977


LE COMMANDANT MARIEN N'GOUABI.-